Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 068-216801522-20260320-202619-DE

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
d'Altkirch

Nombre des Conseillers élus
en fonction :
19
Conseillers présents
16

COMMUNE D'ILLFURTH

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 mars 2026

DCM 2026.03.20 - 19

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire d'Illfurth

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : **Benoit GOEPFERT, Fabienne BAMOND, Pierre LEHE, Emilie ERISMANN, Olivier BELLOUIN** - Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **Eric APTEL, Benoit WOLF, Anne SEITHER, Pascale FRITSCH, Axelle HELLMANN, Marie FREYDER, Emilie CHEVALIER, Sonia GUTLEBEN, Pierre GANSER, Mélanie JULIAN.**

Était absent excusé et a donné procuration :
- Monsieur **Jean WEISENHORN** à Monsieur **Christian SUTTER**
- Monsieur **Francky ALTOE** à Monsieur **Benoît GOEPFERT**
- Monsieur **Valentin WELKER** à Monsieur **Olivier BELLOUIN**

Monsieur **Benoît GOEPFERT** a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET – FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1,
VU le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1er juillet 2022,
CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux Adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
CONSIDERANT que pour la strate démographique de la collectivité, le taux maximal de l'indemnité correspond à 21,38% pour les Adjoints au Maire ;
Il est proposé au Conseil Municipal :
DE FIXER les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des Adjoints au maire comme suit à compter du 21 mars 2026 :

Prénom - Nom	Fonction	% de l'indice terminal de la fonction publique
Benoît GOEPFERT	ADJOINT 1	21,38%
Fabienne BAMOND	ADJOINT 2	21,38%
Pierre LEHE	ADJOINT 3	21,38%
Emilie ERISMANN	ADJOINT 4	21,38%
Olivier BELLOUIN	ADJOINT 5	21,38%

Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité
DECIDE de fixer les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des Adjoints au maire comme suit à compter du 21 mars 2026 :

Prénom - Nom	Fonction	% de l'indice terminal de la fonction publique
Benoît GOEPFERT	ADJOINT 1	21,38%
Fabienne BAMOND	ADJOINT 2	21,38%
Pierre LEHE	ADJOINT 3	21,38%
Emilie ERISMANN	ADJOINT 4	21,38%
Olivier BELLOUIN	ADJOINT 5	21,38%

D'IMPUTER la dépense correspondante au compte 65311 « indemnités de fonction »,
DE FAIRE EVOLUER le montant des indemnités en fonction de l'augmentation de l'indice terminal de la fonction publique

Pour extrait conforme
ILLFURTH, le 27 mars 2026

MAIRIE D'ILLFURTH

Christian SUTTER
Maire d'ILLFURTH

Benoît GOEPFERT
Adjoint au Maire